

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 19 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 13/11/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/11/2020.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

ayant donné procuration : Mme BOULAIN Anne à M. BARRÉ Olivier, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORVAN Denis

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2020-48 – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE A LA BOUSSARDIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'achat d'une parcelle de terrain, à la Boussardièrre,
Cette parcelle faisant partie du domaine public communal,
Il précise que cette parcelle est enclavée et totalement attenante à la propriété du demandeur et que cette cession ne gênerait aucun voisin ou riverain.

Considérant qu'il convient de constater la désaffectation de la parcelle, cadastrée section AA n°294, sise à La Boussardièrre à Saint-Jean-sur-Mayenne pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à sa cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité

ACCEPTE

la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal du terrain sis La Boussardièrre à Saint-Jean-sur-Mayenne, parcelle cadastrée section AA n°294 d'une superficie totale de 91ca.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/11/2020
Le Maire

Olivier BARRÉ

